

Arrêté ministériel n° 2021-346 du 30 avril 2021 portant modification du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2020/2021

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	30 avril 2021
Publication	Journal de Monaco du 14 mai 2021 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2021/04-30-2021-346@2021.05.15>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2019-793 du 17 septembre 2019 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2020/2021 ;

Vu les arrêtés ministériels n° 2019-969 du 27 novembre 2019, n° 2020-431 du 16 juin 2020 et n° 2021-267 du 7 avril 2021 portant modification du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2020/2021 ;

Considérant la nécessité, pour l'autorité compétente, de se déterminer dans les plus brefs délais sur la modification du calendrier des vacances scolaires en raison de son impact sur les épreuves de fin d'année scolaire programmées dans le courant du mois de mai et, de ce fait, de l'impossibilité exceptionnelle de saisir le Comité de l'Éducation Nationale ;

Article 1er

Le calendrier des vacances scolaires de l'année 2020/2021 est modifié comme suit :

Grand Prix et Lundi de Pentecôte

Du vendredi 14 mai 2021 après la classe au mardi 25 mai 2021 au matin.

Voir l'arrêté ministériel n° 2019-793 du 17 septembre 2019.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 14 mai 2021

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2021/Journal-85382>